

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

BlackRock Strategic Funds

26 juin 2023

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes à l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (les « Administrateurs ») de BlackRock Strategic Funds (la « Société ») a décidé de vous envoyer ce courrier afin de vous informer des changements qui seront apportés à certains compartiments de la Société (numéros ISIN, tels que listés dans l'Annexe I au présent courrier) (les « Compartiments »).

Les modifications stipulées dans le présent courrier prendront effet le 1 août 2023 (la « Date d'effet ») et le présent courrier fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés ci-dessous.

Les termes non définis dans les présentes auront la même signification que dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible sur www.blackrock.com).

Modifications du Prospectus ESG

Modification de la description des objectifs et de la politique d'investissement des Compartiments et des informations précontractuelles (Annexe H)

À compter de la Date d'effet, la stratégie d'investissement des Compartiments ci-dessous changera pour adopter les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ou certaines caractéristiques ESG seront modifiées pour refléter l'évolution des bonnes pratiques afin de mieux aligner les Compartiments ou d'améliorer leurs engagements ESG.

Les modifications proposées dans le présent courrier visent à mieux aligner les Compartiments sur les attentes de nos Actionnaires et de nos futurs clients à la lumière des développements continus dans le secteur de la gestion d'actifs, en particulier en ce qui concerne l'investissement ESG, l'objectif général étant de fournir une approche globale et durable de l'investissement.

Veillez vous référer à l'Annexe I de la présente lettre pour prendre connaissance des modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement spécifiques de chaque Compartiment.

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
BlackRock Dynamic Diversified Growth Fund	<p>Application des engagements ESG suivants :</p> <p>« Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock.</p> <p>Le Compartiment cherche à investir une partie de ses actifs dans des titres qui promeuvent des caractéristiques environnementales, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et dans des thèmes tels que l'énergie propre et l'efficacité énergétique.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'univers investissable sur le long terme. Le score ESG du Compartiment correspondra à la somme des scores ESG de chaque titre (le cas échéant), chaque score étant pondéré par la valeur de</p>

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	<p>marché du titre concerné. Le score ESG de l'univers investissable sera calculé sur base des scores ESG des indices de classes d'actifs pertinents, pondérés pour refléter l'exposition aux classes d'actifs du Compartiment. Le score ESG moyen pondéré exclut certaines classes d'actifs, telles que les fonds, qui ne sont pas couvertes par les fournisseurs de scores ESG. Dans ce cas, le Gestionnaire Financier par délégation évaluera ces participations pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'objectif du Compartiment.</p> <p>Pour évaluer le score ESG de l'univers investissable, plusieurs indices de classes d'actifs pertinents seront utilisés pour refléter la stratégie d'investissement du Compartiment. Dès lors que le Compartiment doit ajuster sa stratégie d'investissement dans le temps afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, son allocation d'actifs et, partant, la pondération des différents indices pourront évoluer en tant que de besoin. Les actionnaires peuvent contacter le Gestionnaire pour obtenir des détails sur les indices utilisés et leurs pondérations. Il peut être fait référence au score ESG au titre de classes d'actifs individuelles ou d'une allocation dans des supports marketing. »</p>
<p>BlackRock Global Real Asset Securities Fund</p>	<p>Application des engagements ESG suivants :</p> <p>« Le Compartiment cherche à effectuer des Investissements durables.</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été évalués dans cette optique.</p> <p>Le Compartiment appliquera un filtre ESG sur mesure qui intègre plusieurs composants. Tout d'abord, un filtre limite ou exclut (le cas échéant) les investissements directs dans des entreprises émettrices qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, ont une exposition ou des liens avec les armes controversées ou conventionnelles ; la production, la distribution, les licences, la vente au détail ou la fourniture de</p>

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	<p>produits du tabac ou liés au tabac ; la production ou la distribution d'armes à feu ou de munitions de petites armes destinées à des civils ; sont réputés ne pas avoir respecté un ou plusieurs des dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »), qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également de limiter l'investissement direct dans les titres d'émetteurs impliqués dans l'extraction ou la production d'énergie à l'aide de charbon thermique ou de sables bitumineux. Le Gestionnaire Financier par délégation peut investir dans des titres d'émetteurs dont les revenus issus de ces activités sont plus élevés lorsque lesdits émetteurs se sont engagés dans un programme de transition vers un objectif zéro émission nette.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de son indice composite, composé pour 50 % du FTSE EPRA/Nareit Developed Dividend+ et pour 50 % du FTSE Global Developed Core Infrastructure 50/50 (l'« Indice »). Le Gestionnaire Financier par délégation veillera également à maintenir l'intensité carbone du Compartiment en dessous de celle de l'Indice. »</p>
BlackRock Systematic Global Equity Fund	<p>Application des engagements ESG suivants :</p> <p>« Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock.</p> <p>Le Compartiment cherche à effectuer des Investissements durables.</p> <p>Le score ESG du Compartiment correspondra à la somme des scores ESG de chaque émetteur (le cas échéant), chaque score étant pondéré par la valeur de marché du titre concerné.</p>

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	<p>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'indice MSCI All Country World (l'« Indice ») et le score ESG moyen pondéré du Compartiment sera supérieur au score ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres affichant les moins bons scores au sein de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation veillera à maintenir l'intensité carbone du Compartiment en dessous de celle de l'Indice. »</p>
<p>BlackRock Asia Pacific Diversified Equity Absolute Return Fund et BlackRock Americas Diversified Equity Absolute Return Fund</p>	<p>Application des engagements ESG suivants :</p> <p>« Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille visant à obtenir pour ses positions longues sans effet de levier un score ESG plus élevé et une intensité carbone plus faible que ses positions courtes.</p>
<p>BlackRock European Select Strategies Fund</p>	<p>Application des engagements ESG suivants :</p> <p>« Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock. Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs à faibles émissions de carbone et des émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</p>

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	<p>L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.</p> <p>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</p> <p>Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données ESG fournies par des prestataires externes, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. »</p>
<p>BlackRock Systematic ESG World Equity Fund</p>	<p>Application des engagements ESG supplémentaires suivants :</p> <p>Le Compartiment ciblera des Investissements durables. En outre, il disposera d'un portefeuille avec un score ESG supérieur à celui de son indice ainsi qu'une intensité carbone inférieure de 20 % à celle de son indice. Le Gestionnaire Financier par délégation veillera également à réduire continuellement l'intensité carbone du Compartiment sur le long terme. Il prendra aussi des engagements ESG supplémentaires afin de se conformer aux règles de l'Autorité des Marchés Financiers en matière d'investissement durable.</p> <p>Le Compartiment restera classé comme relevant de l'Article 8 du SFDR.</p>

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
BlackRock Managed Index Portfolios – Defensive, BlackRock Managed Index Portfolios – Conservative, BlackRock Managed Index Portfolios – Moderate et BlackRock Managed Index Portfolios – Growth (« BMIP »)	Les informations précontractuelles ont été modifiées pour actualiser l'engagement relatif à l'intensité carbone du portefeuille, qui sera déterminée sur la base de la valeur d'entreprise, trésorerie comprise ou « EVIC » (entreprise value including cash) pour l'ensemble des positions du Compartiment.

À la suite des changements envisagés dans le présent courrier, les Compartiments BlackRock Dynamic Diversified Growth Fund, BlackRock European Select Strategies Fund, BlackRock Global Real Asset Securities Fund, BlackRock Systematic Global Equity Fund, BlackRock Asia Pacific Diversified Equity Absolute Return Fund et BlackRock Americas Diversified Equity Absolute Return Fund, initialement classés comme relevant de l'Article 6 du SFDR, seront classés comme relevant de l'Article 8 du SFDR. À ce titre, des informations précontractuelles supplémentaires devront être incluses dans le Prospectus.

Pour les Compartiments relevant de l'Article 8 du SFDR qui comportent des Investissements durables, ainsi que pour ceux relevant de l'Article 9 du SFDR, les informations communiquées concernant les actions dans des Investissements durables obéissant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux ont été actualisées dans les informations précontractuelles.

Changement de dénomination de BlackRock Systematic Global Equity Fund

Suite aux changements visés par le présent courrier, le compartiment susmentionné sera renommé comme suit à compter de la Date d'effet :

Dénomination actuelle	Nouvelle dénomination
BlackRock Systematic Global Equity Fund	BlackRock Systematic Sustainable Global Equity Fund

Prise en compte des principales incidences négatives (PIN) pour tous les Compartiments

Il est précisé que « Le Gestionnaire Financier par délégation a accès à plusieurs sources de données, y compris des données relatives aux PIN, lorsqu'il procède à la sélection des investissements ». Bien que BlackRock tienne compte des risques ESG pour tous les portefeuilles et que ces risques puissent correspondre à des thèmes environnementaux ou sociaux associés aux

PIN, sauf indication contraire dans les informations précontractuelles préconisées par le SFDR, les Compartiments ne s'engagent pas à prendre en compte les PIN lorsqu'ils sélectionnent leurs investissements.

Actualisation des informations précontractuelles exigées par le SFDR

À la suite de la publication du règlement délégué modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 en ce qui concerne les activités économiques exercées dans certains secteurs de l'énergie et le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques, les informations précontractuelles annexées à la section H du Prospectus ont été actualisées pour inclure un graphique mettant en évidence l'exposition des Compartiments à des activités liées au gaz et à l'énergie nucléaire qui sont alignées sur la taxinomie de l'UE.

Impact des modifications ESG

Les changements apportés aux Compartiments énumérés dans le tableau ci-dessus serviront au mieux les intérêts des actionnaires (et seront intéressants pour les nouveaux investisseurs), car ils offrent une stratégie d'investissement plus axée sur les critères ESG sans modification significative du profil de risque et de rendement des Compartiments respectifs. Les Compartiments seront toutefois soumis au Risque de la politique d'investissement ESG, qui ne devrait pas affecter le profil de risque global des Compartiments.

Modification de la structure de la Commission du Dépositaire

La modification a consisté à éliminer le concept de fonds à volume de transactions faible, moyen et élevé, le but étant de parvenir à un barème de frais unifié et simplifié. Le barème de frais précédent consistait en un système de paliers fixes basé sur un volume de transactions prévu. Le nouveau barème de frais est basé sur le volume de transactions avéré pour chaque Compartiment, ce qui se traduit par des tarifs plus simples et plus compétitifs et évite l'imputation de coûts injustifiés. Après l'entrée en vigueur de ce nouveau barème, l'analyse a mis en évidence un avantage de 1,2 point de base au niveau de la Société.

Ancienne formulation	Proposition de nouvelle formulation
Le Dépositaire reçoit une commission pour chaque Compartiment. Ces commissions rémunèrent le Dépositaire pour ses services de dépôt et les coûts de transaction de chaque	Le Dépositaire reçoit une commission annuelle qui est calculée sur la valeur des titres et court de jour en jour, à laquelle s'ajouteront des commissions par opération. Les frais de garde annuels oscillent entre 0,0073 % et 0,5062 % par an, et le montant des commissions par opération entre 1,73 USD et 111,36 USD par

Ancienne formulation	Proposition de nouvelle formulation
<p>Compartiment. Elles varieront pour chaque Compartiment, en fonction de la valeur des actifs sous gestion et du volume d'opérations du Compartiment concerné.</p> <p>Pour les Compartiments affichant un volume d'opérations faible (moins de 500 opérations par mois), le taux de la commission de dépôt, comptabilisée quotidiennement, variera entre 0,005 % et 0,40 % par an, et les commissions par opération entre 7 USD et 125 USD.</p> <p>Pour les Compartiments engagés dans des volumes d'opérations plus importants, le Dépositaire ne facturera pas de commissions de dépôt ni de commissions par opération séparées. Le Dépositaire recevra une commission qui sera facturée à taux progressif en fonction de la valeur des actifs sous gestion et du volume d'opérations au sein de chaque Compartiment. Ces commissions varieront entre 1 point de base et 25 points de base des actifs sous gestion, pour chaque Compartiment, en général selon qu'un Compartiment donné est considéré comme étant un « Compartiment à volume d'opérations moyen » (entre 501 et 1.500 opérations par mois), un « Compartiment à volume d'opérations élevé » (plus de 1.500 opérations sur instruments dérivés par mois) ou un « Compartiment à volume d'opérations très élevé » (plus de 100.000 opérations par an).</p> <p>Chacun des Compartiments sera également soumis à une commission annuelle minimale qui sera fixée à 30.000 USD pour l'ensemble des Compartiments à volume d'opérations faible, 100.000 USD pour chaque</p>	<p>opération en moyenne. Toutes ces commissions de dépôt et commissions par opération annuelles peuvent varier en fonction des conditions du marché et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les taux de ces deux types de commissions varieront en fonction du pays d'investissement et, dans certains cas, de la catégorie d'actifs. Les investissements en obligations et sur les marchés d'actions des pays développés donneront lieu au taux de commission le plus bas, tandis que certains investissements sur des marchés émergents ou en développement donneront lieu au taux de commission le plus élevé. Dans ces conditions, les frais de garde et les commissions par opération de chaque Compartiment dépendront de la ventilation de ses actifs et de ses opérations au fil du temps. Les volumes d'opérations de chaque Compartiment varieront en fonction de la stratégie du Compartiment concerné. Tous les ajouts et retraits des types commissions convenus avec le Dépositaire seront notifiés aux investisseurs à l'avance au moins 30 jours avant leur mise en œuvre.</p> <p>Les commissions effectives payables au Dépositaire pour chaque Compartiment et pour chaque période de 12 mois, seront indiquées dans le rapport annuel.</p>

Ancienne formulation	Proposition de nouvelle formulation
Compartiment à volume d'opérations moyen, 150.000 USD pour chaque Compartiment à volume d'opérations élevé et 230.000 USD pour chaque Compartiment à volume d'opérations très élevé.	

Autres modifications du Prospectus

Changement de dénomination d'autres Compartiments systématiques

Par souci d'harmonisation avec la convention relative à la dénomination des Compartiments systématiques, les Compartiments seront renommés comme suit :

Dénomination actuelle	Nouvelle dénomination
BlackRock Systematic Global Long/Short Equity Fund	BlackRock Systematic Global Equity Absolute Return Fund
BlackRock Americas Diversified Equity Absolute Return Fund	BlackRock Systematic US Equity Absolute Return Fund
BlackRock Asia Pacific Diversified Equity Absolute Return Fund	BlackRock Systematic Asia Pacific Equity Absolute Return Fund
BlackRock Style Advantage Fund	BlackRock Systematic Style Factor Fund

Sauf indication contraire dans le présent courrier, le changement de dénomination de ces Compartiments n'implique pas une modification de la stratégie d'investissement.

Commission de Vente Différée et Conditionnelle

À compter de la Date d'effet, la commission de vente différée et conditionnelle (« CVDC ») sera fixée à zéro pour l'ensemble des Compartiments de la Société. Cette modification vise à aligner le Prospectus sur le fait qu'aucune commission de ce type n'a jamais été imputée aux actionnaires de la Société.

Label de durabilité belge

La Fédération belge du secteur financier (« Febelfin ») dispose d'une norme de qualité pour les produits financiers durables et socialement responsables. Il s'agit d'un cadre normatif stipulant les

conditions que les produits doivent réunir, par exemple, l'existence de processus de diligence raisonnable ESG, de politiques de développement durable ou de critères de sélection, l'exclusion des activités nuisibles et un effort de transparence. Les produits financiers conformes à la norme de qualité décrochent le label de durabilité.

Les Compartiments suivants se sont vu décerner le label Febelfin par l'Agence centrale de labellisation (CLA) en Belgique : BlackRock Sustainable Euro Corporate Bond Fund, BlackRock Sustainable Euro Short Duration Bond Fund et BlackRock Sustainable Euro Bond Fund.

Label de durabilité français

Le label ISR (investissement socialement responsable) a été créé par le ministère français de l'Économie et des Finances afin d'identifier les produits financiers présentant des résultats mesurables grâce à une méthodologie d'investissement socialement responsable. L'obtention de ce label est soumise à des conditions spécifiques et fondée sur un certain nombre de critères tels que la prise en compte des critères ESG au cours du développement et de l'existence du fonds ou l'existence de politiques de dialogue ESG avec les entreprises en portefeuille.

Les Compartiments suivants se sont vu décerner le label ISR du gouvernement français par le Comité français d'accréditation (Cofrac) : BlackRock Sustainable Euro Corporate Bond Fund et BlackRock Sustainable Euro Bond Fund.

Modifications apportées au Compartiment UK Equity Absolute Return Fund

À compter de la Date d'effet, le niveau prévu d'effet de levier du Compartiment UK Equity Absolute Return Fund sera porté de 150 % à 200 % de sa Valeur Liquidative.

À compter de la Date d'effet, le tableau indiquant le pourcentage maximal et le pourcentage prévu de Valeur Liquidative d'un Compartiment pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres aux fins du règlement SFTR, sera actualisé comme suit :

	SRT et CFD (dans leur ensemble*)		SRT et CFD (dans leur ensemble*)	
			Pourcentage maximal de la VL	
	Pourcentage prévu de la VL actuel	Nouveau pourcentage prévu de la VL	Pourcentage maximal de la VL actuel	Nouveau pourcentage maximal de la VL
1. UK Equity Absolute Return Fund	70 %	150 %	150 %	200 %

Modifications apportées au Compartiment Dynamic Diversified Growth Fund

À compter de la Date d'effet, le niveau prévu d'effet de levier du Compartiment Dynamic Diversified Growth Fund sera ramené de 500 % à 175 % de sa Valeur Liquidative.

Modifications apportées aux Compartiments BlackRock UK Equity Absolute Return Fund et BlackRock Global Equity Absolute Return Fund

À compter de la Date d'effet, le tableau indiquant le pourcentage prévu et le pourcentage maximal de Valeur Liquidative des Compartiments pouvant faire l'objet de prêts de titres, actuellement fixés à 0 %, sera actualisé comme suit :

BlackRock UK Equity Absolute Return Fund	Jusqu'à 10%	49 %
BlackRock Global Equity Absolute Return Fund	Jusqu'à 10%	49 %

Modifications apportées aux Compartiments BlackRock Managed Index Portfolios – Defensive, BlackRock Managed Index Portfolios – Conservative, BlackRock Managed Index Portfolios – Moderate et BlackRock Managed Index Portfolios – Growth

À compter de la Date d'effet, le paragraphe qui fait référence aux fourchettes de volatilité annualisée sera retiré de l'objectif et de la politique d'investissement spécifiques des Compartiments BlackRock Managed Index Portfolios – Defensive, BlackRock Managed Index Portfolios – Conservative, BlackRock Managed Index Portfolios – Moderate et BlackRock Managed Index Portfolios – Growth (« BMIP »). La suppression de ces paragraphes obéit à une volonté de clarification, car ces fourchettes ne revêtent pas de caractère contraignant et, dans la mesure où elles représentent un paramètre correspondant à l'Indicateur synthétique de risque et de rendement figurant dans le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et où elles ne sont plus

pertinentes par rapport à l'Indicateur synthétique de risque figurant dans le Document d'informations clés (DIC) pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, en vigueur depuis janvier 2023.

La section « Utilisation d'un Indice de référence » relative aux BMIP a été actualisée pour préciser les modalités de calcul du score ESG de l'univers investissable et de l'intensité carbone.

Modifications apportées au Compartiment BlackRock European Unconstrained Equity Fund - modifications apportées aux catégories d'actions appliquant une commission de performance et introduction de catégories d'actions sans commission de performance

À compter de la Date d'effet, la Commission de gestion de certaines catégories d'actions existantes du Compartiment BlackRock European Unconstrained Equity Fund pour lesquelles une commission de performance est prélevée sera réduite comme suit :

Catégorie d'Actions	Commission de gestion actuelle	Nouvelle commission de gestion
Catégorie A PF*	1,00 %	0,60 %
Catégorie AI PF*	1,00 %	0,60 %
Catégorie C PF*	1,00 %	0,60 %
Catégorie D PF*	0,50 %	0,30 %
Catégorie DD PF*	0,50 %	0,30 %
Catégorie E PF*	1,00 %	0,60 %
Catégorie I PF*	0,50 %	0,30 %
Catégorie S PF*	0,50 %	0,30 %
Catégorie SR PF*	0,50 %	0,30 %

*PF désigne une catégorie d'actions appliquant une commission de performance.

À compter de la Date d'effet, des catégories d'actions sans commission de performance seront introduites selon les modalités suivantes :

BlackRock European Unconstrained Equity Fund	Commis- sion initiale	Commis- sion de gestion	Commis- sion de distri- bution	CVDC	Commission de performance
Catégorie D	5,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Catégorie I	0,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Fin de la délégation de gestion à BlackRock Japan Co., Ltd

La convention de délégation de gestion entre BlackRock Management, Inc. et BlackRock Japan Co., Ltd., conclue le 22 mai 2013, a été dénoncée le 3 décembre 2015. Par conséquent, BlackRock Japan Co., Ltd. n'est plus le gestionnaire par délégation du Compartiment et toutes les mentions y afférentes dans la section « *Gestionnaires Financiers par délégation* » ont été supprimées.

Modification de l'Annexe E - Calcul des commissions de performance

Le tableau qui donne la liste des indices de référence de substitution utilisés pour certaines catégories d'actions couvertes a été actualisé pour inclure le taux AUD - Australian Dollar Overnight Index Average (AONIA) à 3 mois en tant qu'indice de référence de substitution au GBP - Sterling Overnight Index Average (SONIA) à 3 mois composé à terme échu plus écart de 11,9 points de base.

Gestion efficace de portefeuille – Autres techniques et instruments

Parmi les critères à remplir par les garanties obtenues dans le cadre de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, ceux relatifs aux règles de diversification ont été modifiés. À compter de la Date d'effet, l'Annexe D du Prospectus précisera qu'un Compartiment peut être entièrement garanti au moyen de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre ou ses collectivités publiques territoriales, par des États non membres ou par des organismes internationaux publics tel que précisé dans l'Annexe D. Un tel Compartiment recevra des titres provenant d'au moins six émissions différentes mais les titres d'une seule émission ne pourront représenter plus de 30 % de la Valeur liquidative du Compartiment.

Insertion d'un avertissement concernant les risques inhérents aux modèles

Un paragraphe intitulé « *Risques inhérents aux modèles* », applicable aux investissements dans des Compartiments spécifiques, a été inséré à la section « Facteurs de risques particuliers » :

« *Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en utilisant des modèles propriétaires qui intègrent une analyse quantitative. La performance des investissements sélectionnés au moyen de ces modèles peut différer de celle prévue en raison des facteurs incorporés aux modèles et de la pondération des différents facteurs, de changements par rapport aux tendances historiques et de lacunes dans la construction et la mise en œuvre des modèles (y compris, mais sans s'y limiter, les problèmes de logiciels et autres problèmes technologiques). Rien ne garantit que l'utilisation par BlackRock de ces modèles se traduira par des décisions d'investissement judicieuses pour le Compartiment. Les informations et les données utilisées dans les modèles peuvent provenir de tiers. Des données inexactes ou incomplètes peuvent limiter l'efficacité des modèles. En outre, certaines des données utilisées par BlackRock peuvent être des données historiques, qui ne permettent pas nécessairement de prédire avec précision les fluctuations de marché futures. Il est possible que les modèles ne parviennent pas à sélectionner des investissements ou à déterminer la pondération des positions qui permettront au Compartiment d'atteindre son objectif d'investissement.* »

Les actionnaires sont invités à vérifier dans le tableau des « *Facteurs de risques particuliers* » si ce Risque spécifique s'applique au Compartiment dans lequel ils investissent.

Modification de l'Annexe D - Restrictions d'investissements et d'emprunt

À compter de la Date d'effet, la section 3.4 de l'Annexe D sera modifiée afin d'aligner le Prospectus sur les récentes évolutions de la réglementation et de préciser qu'un compartiment ne peut détenir plus de 20 % d'actifs liquides à titre accessoire afin de couvrir des paiements courants ou exceptionnels, ou pendant le temps nécessaire pour réinvestir dans des actifs éligibles ou pendant une période strictement nécessaire en cas de conditions de marché défavorables.

Impact des modifications

Les changements apportés aux Compartiments énumérés à la présente section (*Autres modifications du Prospectus*) ne devraient pas modifier le profil de risque global des Compartiments et ne porteront pas sensiblement préjudice aux droits ou intérêts des Actionnaires.

Coûts

Les modifications décrites dans le présent courrier n'entraîneront aucune modification des frais et dépenses supportés par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires. Les frais et dépenses associés (par exemple, les frais postaux) seront prélevés par la Société de Gestion sur les Frais de service annuels imputés aux Compartiments. Les modifications ne porteront pas sensiblement préjudice aux droits ou intérêts des Actionnaires des Fonds.

Mesures requises de votre part

Les Actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures relatives aux modifications décrites

dans le présent courrier. Toutefois, si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez racheter vos Actions sans frais de rachat à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus.

Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local ou l'Équipe de services aux investisseurs (voir les coordonnées ci-dessous). Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale ; vous devez consulter vos propres conseillers professionnels afin de vous informer sur les conséquences de la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous pourriez être assujetti à l'impôt.

Le produit du rachat sera versé aux Actionnaires dans les trois Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.

Informations générales

Les versions mises à jour du Prospectus peuvent être téléchargées gratuitement sur notre site Web (www.blackrock.com) à partir de la Date d'effet. Des exemplaires des statuts de la Société, des rapports annuels et semestriels sont également disponibles sur notre site Internet et gratuitement sur demande auprès de votre représentant local ou de l'Équipe de services aux investisseurs à l'adresse : Investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu du présent courrier. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans ce courrier concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente

ANNEXE I

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
BlackRock Dynamic Diversified Growth Fund	LU0724654230	Le Compartiment BlackRock Dynamic Diversified Growth Fund vise à la réalisation d'une croissance du capital à long terme, avec une faible tolérance s'agissant des pertes de capital <u>tout en investissant dans le respect des principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).</u>
	LU1992118031	
	LU0496817981	
	LU0496819334	Le Compartiment investit, à l'échelle mondiale, dans toute la gamme d'investissements autorisés, y compris les actions, les titres négociables à revenu fixe (lesquels peuvent comprendre certains titres négociables à revenu fixe à haut rendement), les parts d'organismes de placement collectif, les instruments dérivés, les liquidités, les dépôts et les instruments du marché monétaire. Le Compartiment a une approche flexible de la répartition des actifs (laquelle comprend une exposition indirecte aux produits de base à travers des investissements dans des organismes de placement collectif, des titres de créance à moyen terme, des ETF (exchange traded funds) et des instruments dérivés sur indices de produits de base). Le Compartiment peut investir sans limite dans des titres libellés dans des devises autres que la devise de référence (euro). Le risque de change est géré de manière flexible.
	LU0572146941	
	LU0586680109	
	LU0586678897	
	LU1355424828	
	LU0871610134	
	LU2008561552	
LU2079411406	Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient <i>investment grade</i> ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (<i>collateralised mortgage obligations</i>), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (<i>real estate mortgage investment conduits</i>),	

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>L'exposition du Compartiment à des ABS et des MBS ne peut dépasser 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment à des Titres en Difficulté est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment peut utiliser des swaps sur rendement total et des CFD qui ont, conformément à sa politique d'investissement, des actions, des titres liés à des actions, des titres à revenu fixe négociables et des titres liés à des titres à revenu fixe comme actifs sous-jacents. Les investisseurs sont invités à consulter l'Annexe G pour de plus amples informations sur le pourcentage maximal prévu de swaps sur rendement total et de CFD détenus par le Compartiment.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p> <p><u>Politique ESG</u></p> <p><u>Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock.</u></p> <p><u>Le Compartiment cherche à investir une partie de ses actifs dans des titres qui promeuvent des caractéristiques environnementales, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et dans des thèmes tels que l'énergie propre et l'efficacité énergétique.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'univers investissable sur le long terme. Le score ESG du Compartiment correspondra à la somme des scores ESG de chaque titre (le cas échéant), chaque score étant pondéré par la valeur de marché du titre concerné. Le score ESG de l'univers investissable sera calculé sur base des scores ESG des indices de classes d'actifs pertinents, pondérés pour refléter l'exposition aux classes d'actifs du Compartiment. Le score ESG moyen pondéré exclut certaines classes d'actifs, telles que les fonds, qui ne sont pas couvertes par les fournisseurs de scores ESG. Dans ce cas, le Gestionnaire Financier par délégation évaluera ces participations pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'objectif du Compartiment.</u></p> <p><u>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 104 du présent Prospectus.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Devise de Référence Euro (EUR)</p> <p>Type de Compartiment Multi Asset (actifs multiples)</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les actionnaires sont invités à utiliser le taux ESTR Overnight pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p><u>Pour évaluer le score ESG de l'univers investissable, plusieurs indices de classes d'actifs pertinents seront utilisés pour refléter la stratégie d'investissement du Compartiment. Dès lors que le Compartiment doit ajuster sa stratégie d'investissement dans le temps afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, son allocation d'actifs et, partant, la pondération des différents indices pourront évoluer en tant que de besoin. Les actionnaires peuvent contacter le Gestionnaire pour obtenir des détails sur les indices utilisés et leurs pondérations. Il peut être fait référence au score ESG au titre de classes d'actifs individuelles ou d'une allocation dans des supports marketing.</u></p> <p>Évaluation et négociation Les négociations des actions du Compartiment Dynamic Diversified Growth Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite »), et les prix appliqués seront ceux calculés le matin du Jour Ouvrable</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>suivant le Jour de Négociation et publiés normalement le deuxième Jour Ouvrable. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
BlackRock Global Real Asset Securities Fund	LU2364470067 LU2619284420 LU2412548526 LU2412548799 LU2412548955 LU2412549094 LU2412549177 LU2412549250 LU2440224645 LU2412549334 LU2412549417 LU2412549508 LU2412549680 LU2412549763	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock Global Real Asset Securities Fund vise à la réalisation d'un rendement total pour les investisseurs.</p> <p>Le Compartiment poursuivra cet objectif en investissant, à l'échelle mondiale, au moins 70 % du total de son actif dans des actions et des titres liés à des actions (notamment des instruments dérivés) de sociétés exerçant la majeure partie de leur activité économique dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures. Le secteur de l'immobilier peut comprendre aussi bien des sociétés spécialisées dans l'immobilier résidentiel et/ou commercial que des sociétés d'exploitation immobilière et des sociétés de portefeuille immobilier, y compris des sociétés de placement immobilier (fonds de placement fermés cotés qui investissent dans, gèrent et/ou possèdent des biens immobiliers). Le secteur des infrastructures peut comprendre des sociétés engagées dans la gestion, la propriété et l'exploitation d'actifs, qui fournissent des services essentiels au grand public (par exemple, la production d'électricité, les services publics, l'eau et les déchets, l'énergie, le transport, les infrastructures sociales et les télécommunications).</p> <p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU2412548872	<p>Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment utilisera une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. En particulier, le Gestionnaire Financier par délégation utilisera un processus d'investissement fondamentalement axé sur l'estimation de la valeur d'un actif en considérant les facteurs qualitatifs et quantitatifs affectant l'actif, y compris les facteurs macroéconomiques et financiers. Le Compartiment prévoit d'utiliser des instruments dérivés (comme des options d'achat et de vente) afin de réaliser son objectif d'investissement et de gérer la volatilité. Le risque de change est géré de manière flexible.</p>
	LU2070343558	
	LU2508726747	
	LU2451793322	
	LU2451793595	
	LU2451793678	
	LU2070343632	<p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS (qu'ils soient investment grade ou non). Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des</p>
	LU2499270077	
	LU2070343715	
	LU1669035997	
	LU2047633727	
	LU1669036458	
	LU1669036888	
	LU1669037183	
	LU1721361928	
	LU2099546561	

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU2499270150 LU2499270234	<p>titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p><u>Politique ESG</u></p> <p><u>Le Compartiment cherche à effectuer des Investissements durables.</u></p> <p><u>Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été évalués dans cette optique.</u></p> <p><u>Le Compartiment appliquera un filtre ESG sur mesure qui intègre plusieurs composants. Tout d'abord, un filtre limite ou exclut (le cas échéant) les investissements directs dans des entreprises émettrices qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, ont une exposition ou des liens avec les armes controversées ou conventionnelles ; la production, la distribution, les licences, la vente au détail ou la fourniture de produits du tabac ou liés au tabac ; la production ou la distribution d'armes à feu ou de munitions de petites armes destinées à des civils ; sont réputés ne pas avoir respecté un ou plusieurs des dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »), qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également de limiter l'investissement direct dans les titres d'émetteurs impliqués dans l'extraction ou la production d'énergie à l'aide de charbon thermique ou de sables bitumineux. Le Gestionnaire Financier par délégation peut investir dans des titres d'émetteurs dont les revenus issus de ces activités sont plus élevés lorsque lesdits émetteurs se sont engagés dans un programme de transition vers un objectif zéro émission nette.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de son indice composite, composé pour 50 % du FTSE EPRA/Nareit Developed Dividend+ et pour 50 % du FTSE Global Developed Core Infrastructure 50/50 (l'« Indice »). Le Gestionnaire Financier par délégation veillera également à maintenir l'intensité carbone du Compartiment en dessous de celle de l'Indice.</u></p> <p><u>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 104 du présent Prospectus.</u></p> <p>Devise de Référence USD</p> <p>Type de Compartiment Actions, Total Return (rendement total)</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation peut se référer à un indice composite comprenant le FTSE EPRA/Nareit Developed Dividend+ Index (50%) et le FTSE Global Developed Core Infrastructure 50/50 Index (50%) (l'« Indice ») à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>d'occasions d'investissement spécifiques. Il est prévu que les avoirs du portefeuille du Compartiment s'écartent considérablement de l'Indice. Les actionnaires sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Évaluation et négociation</p> <p>Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Global Real Asset Securities Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Voir la section « Négociation des Actions du Compartiment ».</p>
BlackRock Systematic Sustainable Global Equity Fund	LU1390056510 LU1618350216 LU1781817348 LU1864666596 LU1733225939 LU1270839670 LU1270839753 LU1270839837	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock Systematic <u>Sustainable</u> Global Equity Fund vise à la réalisation de la croissance du capital à long terme.</p> <p>Le Compartiment poursuivra cet objectif d'investissement en investissant au moins 80 % du total de son actif dans des actions de sociétés, à l'échelle mondiale, de marchés développés et émergents, <u>dans le respect des principes de l'investissement durable</u>. Le Compartiment peut également investir dans d'autres titres négociables, instruments dérivés, parts d'organismes de placement collectif, liquidités et quasi-liquidités.</p> <p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1270839910 LU1270839597	<p>Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. En particulier, le Compartiment utilisera des modèles quantitatifs (c'est-à-dire mathématiques ou statistiques) afin de réaliser une approche systématique (c'est-à-dire réglementée) de la sélection de titres. Ceci signifie que les titres seront sélectionnés en fonction de leur contribution attendue aux rendements du portefeuille, en tenant compte des risques et des coûts de transaction prévus.</p> <p><u>Politique ESG</u> <u>Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock.</u></p> <p><u>Le Compartiment cherche à effectuer des Investissements durables.</u></p> <p><u>Le score ESG du Compartiment correspondra à la somme des scores ESG de chaque émetteur (le cas échéant), chaque score étant pondéré par la valeur de marché du titre concerné.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'indice MSCI All Country World (l'« Indice ») et le score ESG moyen pondéré du Compartiment sera supérieur au score ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres affichant les moins bons scores au sein de l'Indice.</u> <u>Le Gestionnaire Financier par délégation veillera à maintenir l'intensité carbone du Compartiment en dessous de celle de l'Indice.</u></p> <p><u>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 104 du présent Prospectus.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Devise de Référence Dollar US (USD)</p> <p>Type de Compartiment Actions</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation peut se référer à l'indice MSCI All Country World Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Il est prévu que les avoirs du portefeuille du Compartiment s'écartent considérablement de l'Indice. Les actionnaires sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Évaluation et négociation Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Systematic <u>Sustainable</u> Global Equity Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
BlackRock European Select Strategies Fund	LU1308276598 LU1308276754 LU1271725100 LU1271725449 LU1271725365 LU1271725951 LU1271725522 LU1271725878 LU2008561982 LU1433515993 LU1461867779	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock European Select Strategies Fund vise une valorisation optimale des rendements globaux pour les investisseurs.</p> <p>Le Compartiment suit une politique souple de répartition des actifs en investissant dans toute la structure de capitaux des sociétés et dans toute la gamme de titres émis par les gouvernements et leurs organismes. Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment investira dans toute la gamme d'investissements autorisés, y compris les titres négociables à revenu fixe, les actions, les titres liés à des actions, les parts d'organismes de placement collectif, les liquidités, les dépôts et les instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Compartiment cherchera à investir au moins 65 % du total de son actif dans des titres négociables à revenu fixe et des titres liés à des titres négociables à revenu fixe. Les rendements sont recherchés à travers un portefeuille varié de valeur relative et des positions directionnelles dans différents marchés, en fonction d'une recherche et d'une analyse fondamentales, orientées sur le crédit. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 35 % du total de son actif dans des actions et des titres liés à des actions. Au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment sera libellé en devises européennes ou sera émis par des (ou offrira une exposition aux) sociétés, gouvernements, organismes et émetteurs domiciliés ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Europe.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p> <p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient <i>investment grade</i> ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (<i>collateralised mortgage obligations</i>), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (<i>real estate mortgage investment conduits</i>), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>L'exposition du Compartiment à des ABS et des MBS ne peut dépasser 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment aux titres en difficulté ne peut dépasser 10 % de sa Valeur Liquidative.</p> <p>Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p>Pour favoriser la réalisation de l'objectif d'investissement à savoir la valorisation optimale des rendements globaux, et dans un but de gestion de la volatilité, le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés procurant des positions longues synthétiques et/ou des positions courtes synthétiques.</p> <p>Politique ESG</p> <p><u>Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock (tels que décrits à l'Annexe F).</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfiques ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs à faibles émissions de carbone et des émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.</u></p> <p><u>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</u></p> <p><u>Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut acquérir une exposition indirecte limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés et d'actions ou de parts d'OPC) et de titres à revenu fixe négociables (également appelés titres de créance) émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</u></p> <p><u>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 104 du présent Prospectus.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Devise de Référence Euro (EUR)</p> <p>Type de Compartiment Obligations, Total Return (rendement total)</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à un indice de référence composite comprenant le Bloomberg Pan European Aggregate Index (Hedged EUR) (75%) et le MSCI Europe Index (Hedged EUR) (25%) (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique et les exigences de devise de l'objectif et de la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les actionnaires sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Évaluation et négociation Les négociations des actions du Compartiment BlackRock European Select Strategies Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
<p>BlackRock Sustainable Euro Bond Fund</p>	<p>LU2525720749 LU1495982354 LU1435395634 LU1435395717 LU1435395808 LU1435395980 LU1435396012 LU1864666679 LU2308296750 LU2144626053</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock Sustainable Euro Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global en conformité avec les principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment cherche à réduire ses émissions de carbone en investissant dans des obligations vertes, des émetteurs affichant des émissions de carbone plus faibles et des émetteurs engagés envers la décarbonation.</p> <p>Le Compartiment cherchera à investir au moins 80 % du total de son actif dans des titres négociables à revenu fixe <i>investment grade</i> et des titres liés à des titres à revenu fixe (y compris des instruments dérivés). Lorsque jugé approprié, le Compartiment investira également dans des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Les titres à revenu fixe seront émis par, ou exposeront à, des sociétés, des gouvernements et des agences domiciliés dans le monde entier. Le Compartiment vise des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>méthodologie propriétaire, guidée par les Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et 90 % de ses actifs seront investis conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p> <p>Le risque de change est géré de manière flexible. Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient <i>investment grade</i> ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (<i>collateralised mortgage obligations</i>), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (<i>real estate mortgage investment conduits</i>), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>L'exposition du Compartiment à des ABS et des MBS ne peut dépasser 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative.</p> <p>Pour réaliser l'objectif et la politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. Le Compartiment entend tirer pleinement profit de la possibilité d'investir dans des instruments dérivés (y compris des swaps sur rendement total, qui ont des titres à revenu fixe négociables et des titres liés à des titres à revenu fixe en tant qu'actifs sous-jacents) afin d'optimiser les rendements. Tout critère ESG mentionné ci-dessous ne s'appliquera qu'aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment.</p> <p>Politique ESG</p> <p>Le Compartiment appliquera les filtres de référence de sélection ESG de BlackRock dans la région EMEA (BlackRock EMEA Baseline Screens).</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfiques ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs à faibles émissions de carbone et des émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités négatives associées, y compris en limitant</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>L'investissement direct dans des titres d'émetteurs impliqués dans la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées aux jeux de hasard ; les activités de production, d'approvisionnement et d'exploitation minière liées à l'énergie nucléaire et la production de supports de divertissement pour adultes. (p. ex. les émetteurs à fortes émissions de carbone, les émetteurs appliquant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs présentant des évaluations ESG négatives).</p> <p>L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.</p> <p>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</p> <p>Le Compartiment appliquera aussi des critères ESG supplémentaire consistant, pour les émissions de sociétés, en une note de 1 ou plus, telle que définie par le score de controverse ESG de MSCI, ou leurs équivalents tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par Délégation de temps à autre (vous trouverez de plus amples informations sur les critères de notation de MSCI sur le site Internet de</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>MSCI à l'adresse www.msci.com). Le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser d'autres fournisseurs de données et critères pour évaluer les références ESG et l'adéquation des actifs titrisés tels que les ABS et les MBS.</p> <p>Le Compartiment adopte une approche « best in class » de l'investissement durable. Ceci signifie que le Compartiment sélectionne les meilleurs émetteurs (d'un point de vue ESG) pour chaque secteur d'activités concerné (sans exclure aucun secteur d'activités).</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. En appliquant sa Politique ESG, le Compartiment réduit son allocation en titres souverains d'au moins 20 % par rapport à l'indice FTSE World Government Bond et à l'indice JP Morgan EMBI Global Diversified. Le Compartiment n'investira pas dans le quintile inférieur des émetteurs souverains selon une évaluation ESG de l'univers souverain mondial.</p> <p>Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données ESG fournies par des prestataires externes, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site.</p> <p>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance]) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 104 du présent Prospectus.</p> <p>Devise de Référence Euro (EUR)</p> <p>Type de Compartiment Obligations, Total Return (rendement total)</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice Bloomberg MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique de l'objectif et de la politique d'investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les actionnaires sont invités à utiliser le Bloomberg MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index pour comparer la performance du Compartiment. Les investisseurs peuvent utiliser le Bloomberg Euro-Aggregate Index (80 %) et le Bloomberg Global Aggregate Index (20 %) (l'« Indice de Reporting ESG ») pour évaluer l'impact des</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>critères ESG sur l'univers d'investissement potentiel du Compartiment. L'Indice de Reporting ESG n'est pas conçu pour une utilisation lors de la construction du portefeuille d'un Compartiment, à des fins de gestion des risques pour maîtriser le risque actif, ni pour comparer la performance du Compartiment. La note ESG moyenne pondérée de la partie relative aux sociétés du Compartiment sera supérieure à la note ESG de la partie relative aux sociétés de l'Indice de Reporting ESG après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les moins bonnes notes de l'indice.</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse https://www.bloomberg.com/company/press/bloomberg-completes-fixed-income-indices-rebrand/.</p> <p>Évaluation et négociation</p> <p>Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Sustainable Euro Bond Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
	<p>LU0765562458</p> <p>LU1323999489</p> <p>LU1238068321</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le BlackRock Americas Diversified<u>Systematic US Equity</u> Absolute Return Fund vis<u>recherche</u> la réalisation d'un rendement absolu positif pour les investisseurs grâce à une<u>combinaison de croissance du capital et de revenu sur vos</u> investissements<u>quelles</u> que soient les mouvements de</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
BlackRock Americas Diversified Systematic US Equity Absolute Return Fund	LU1266592614 LU1653088168 LU0784324112	<p><u>marché</u> conditions de marché conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment poursuivra cet objectif d'investissement en adoptant des positions longues, des positions longues synthétiques et des positions courtes synthétiques pour ses investissements.</p>
	LU0849781678	<p>Le Compartiment visera l'engagement d'au moins 70 % de ses investissements dans des actions et des titres liés à des actions (les instruments dérivés inclus) émis par, ou exposant à, des sociétés constituées ou cotées aux États-Unis;</p>
	LU0725887540	<p>Il peut également investir dans des actions et des titres liés à des actions (instruments dérivés inclus) émis par, ou exposant à, des sociétés constituées ou cotées au</p>
	LU0725892466	<p>Canada et en Amérique latine (les « Amériques »). Le Compartiment poursuivra cet objectif d'investissement en investissant au moins 70 % du total de son actif dans des actions et des titres liés à des actions, et, le cas échéant, des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment sera très diversifié, à l'intérieur de l'univers des actions des Amériques, et tentera de réduire au minimum l'exposition nette aux marchés d'actions sous-jacents dans la région.</p>
	LU0725892383	<p>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p>
	LU1791183780	
	LU0840974975	
	LU1873114208	
	LU1246651910	
	LU1991022069	
	LU1238068594	<p>Pour réaliser l'objectif et la politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. La principale stratégie que le Gestionnaire Financier par délégation entend poursuivre, pour favoriser la réalisation d'un rendement absolu, est une stratégie neutre par rapport au marché. Ceci signifie qu'il utilise des instruments dérivés (positions courtes synthétiques ou longues synthétiques) afin de réduire ou de limiter le risque de marché directionnel (c'est-à-dire le risque associé à un marché évoluant dans une direction, à la</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>hausse ou à la baisse) s'agissant des instruments auxquels il est exposé (via des positions longues ou des positions synthétiques). Étant donné que le Compartiment vise une diversification élevée, son recours aux instruments dérivés sera important ; il les utilisera pour investir dans des instruments tout en limitant le risque de marché directionnel de ces instruments. Il prévoit de tirer pleinement profit de la possibilité d'investir dans des instruments dérivés procurant des positions longues synthétiques et/ou des positions courtes synthétiques, dans le but de maximiser les rendements positifs. Le principal type d'instruments dérivés que le Compartiment utilisera sera celui des CFD qui ont, conformément à sa politique d'investissement, des actions et des titres liés à des actions en tant qu'actifs sous-jacents.</p> <p>Les investisseurs sont invités à consulter l'Annexe G pour de plus amples informations sur le pourcentage maximal et le pourcentage prévu de CFD détenus par le Compartiment.</p> <p><u>Politique ESG</u> <u>Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock (tels que décrits à l'Annexe F)</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille visant à obtenir pour ses positions longues sans effet de levier un score ESG plus élevé et une intensité carbone plus faible que les positions courtes.</u></p> <p><u>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 104 du présent Prospectus.</u></p> <p>Devise de Référence Dollar US (USD)</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Type de Compartiment Actions, Absolute Return (rendement absolu)</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les actionnaires sont invités à utiliser le SOFR à 3 mois composé à terme échu plus écart de 26,1 points de base pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Évaluation et négociation Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Americas Diversified <u>Systematic US Equity Absolute Return Fund</u> peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
<p>BlackRock <u>Systematic</u> Asia Pacific <u>Diversified</u> Equity Absolute Return Fund</p>	<p>LU1586024074</p> <p>LU1593227850</p> <p>LU1508157978</p> <p>LU1508158430</p>	<p>Objectif d'investissement Le Compartiment BlackRock <u>Systematic Asia Pacific</u> Diversified Equity Absolute Return Fund vise à la réalisation d'un rendement absolu positif pour les investisseurs, quels que soient les mouvements du marché <u>grâce à une combinaison de croissance du capital et de revenu sur vos investissements, quelles que soient les conditions de marché, conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1508158190	Le Compartiment cherchera à réaliser cet objectif d'investissement en adoptant des positions longues, des positions longues synthétiques et des positions courtes synthétiques pour ses investissements.
	LU1508158513	
	LU1508158273	Le Compartiment visera l'engagement d'au moins 70 % de ses investissements dans des actions et des titres liés à des actions (notamment des instruments dérivés) émis par, ou exposant à, des sociétés constituées ou cotées dans la région Asie-Pacifique, y compris l'Australie et le Japon. Le Compartiment poursuivra cet objectif d'investissement en investissant au moins 70 % du total de son actif dans des actions et des titres liés à des actions, et, le cas échéant, des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment sera très diversifié, à l'intérieur de l'univers des actions de la région Asie-Pacifique, y compris l'Australie et le Japon, et tentera de réduire au minimum l'exposition nette aux marchés d'actions sous-jacents dans la région.
	LU1508158356	
	LU1508158604	
	LU2419916288	

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>sera important ; il les utilisera pour investir dans des instruments tout en limitant le risque de marché directionnel de ces instruments. Il prévoit de tirer pleinement profit de la possibilité d'investir dans des instruments dérivés procurant des positions longues synthétiques et/ou des positions courtes synthétiques, dans le but de maximiser les rendements positifs. Le principal type d'instruments dérivés que le Compartiment utilisera sera celui des CFD qui ont, conformément à sa politique d'investissement, des actions et des titres liés à des actions en tant qu'actifs sous-jacents.</p> <p>Les investisseurs sont invités à consulter l'Annexe G pour de plus amples informations sur le pourcentage maximal et le pourcentage prévu de CFD détenus par le Compartiment.</p> <p>Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les filtres de référence EMEA de BlackRock (tels que décrits à l'Annexe F)</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille visant à obtenir pour ses positions longues sans effet de levier un score ESG plus élevé et une intensité carbone plus faible que les positions courtes.</u></p> <p><u>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 104 du présent Prospectus.</u></p> <p>Devise de Référence : Dollar US (USD)</p> <p>Type de Compartiment : Actions, Absolute Return (rendement absolu)</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Utilisation d'un indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les actionnaires sont invités à utiliser le SOFR à 3 mois composé à terme échu plus écart de 26,1 points de base pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Évaluation et négociation</p> <p>Les négociations des actions du Compartiment BlackRock <u>Systematic Asia Pacific Diversified</u> Equity Absolute Return Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, un Jour Ouvrable avant le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite »), et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
BlackRock Systematic ESG World Equity Fund	LU1278844987 LU1278844557 LU1278928491 LU1538851418 LU1254583351 LU1254583435	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock Systematic ESG World Equity Fund vise à maximiser le rendement total en conformité avec les principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).</p> <p>Le Compartiment poursuivra cet objectif d'investissement en adoptant des positions longues et des positions longues synthétiques. Le Compartiment visera l'engagement d'au moins 80 % de ses investissements directement dans des actions et des titres liés à des actions (notamment des</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1264796118	<p>instruments dérivés) émis par, ou exposant à, des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans des marchés développés. En poursuivant son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir, le cas échéant, dans des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>En poursuivant son objectif d'investissement, le Compartiment utilisera une méthodologie ESG systématique (c'est-à-dire réglementée) au moment de l'achat, telle que décrite dans Politique en matière d'ESG ci-dessous.</p> <p>Politique ESG</p> <p>Pour évaluer une entreprise au moment de l'achat à l'aide de la méthodologie ESG du Compartiment, de multiples domaines sont privilégiés : les résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance, les rendements attendus (y compris les facteurs de rendement ESG), le risque et les coûts de transaction, tels que déterminés par le biais d'une recherche exclusive. Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. En particulier, le Compartiment utilisera des modèles quantitatifs (c'est-à-dire mathématiques ou statistiques) afin de réaliser une approche systématique de la sélection de titres. Ceci signifie que les titres seront sélectionnés et les pondérations allouées en fonction de leurs attributs ESG et du rendement, des risques et des coûts de transaction prévus.</p> <p>Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été évalués dans cette optique.</u></p> <p>En outre, le Compartiment appliquera la Politique de Référence ESG de BlackRock dans la région EMEA (telle qu'indiquée à l'Annexe F).</p> <p><u>Le Compartiment cherche à effectuer des Investissements durables.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'indice MSCI World (« l'Indice »).</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation veillera à maintenir l'intensité carbone du Compartiment 20 % en dessous de celle de l'Indice.</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation veillera également à réduire continuellement l'intensité carbone du Compartiment sur le long terme.</u></p> <p>Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus.</p> <p>Devise de Référence Dollar US (USD)</p> <p>Type de Compartiment Actions</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Utilisation d'un indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation peut se référer à l'indice MSCI World Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Il est prévu que les avoirs du portefeuille du Compartiment s'écartent considérablement de l'Indice. Les actionnaires sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Évaluation et négociation</p> <p>Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Systematic ESG World Equity Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
BlackRock Managed Index Portfolios – Defensive	LU1811363677	Objectif d'investissement
	LU1241524963	Le Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Defensive vise à générer un rendement total, à savoir une combinaison de croissance du capital et de revenu, correspondant à un niveau de risque défensif, conformément à un investissement selon les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
	LU1298142255	
	LU1911700752	
	LU2490918633	Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment investira conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.
	LU2490918807	
	LU1304596254	
	LU1273675238	
	LU1191062493	L'exposition à ces catégories d'actifs se fera par le biais d'investissements dans des parts d'organismes de placement collectif, y compris mais de façon non limitative des ETF et autres Fonds indiciels gérés par une affiliée du BlackRock Group et, de temps à autre, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Il est prévu que
	LU1191062733	L' exposition directe et indirecte aux actions du
	LU1191062816	Compartiment <u>variera au fil du temps mais ne dépassera pas 30 % de sa Valeur Liquidative, mais cette exposition pourra varier au fil du temps. L'exposition directe et indirecte du Compartiment aux titres à revenu fixe non investment grade ne dépassera pas 20 % de sa Valeur Liquidative. Le</u>
	LU1191062576	Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte aux
	LU1191062659	matières premières dures (et non aux matières premières molles) par le biais d'investissements dans des organismes de placement collectif (y compris des exchange traded funds), et des instruments dérivés sur indices de matières premières. <u>L'exposition directe et indirecte du Compartiment</u>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1733247826 LU2242191133 LU2075911490 LU1241524617	<p><u>aux titres à revenu fixe non-investment grade ne dépassera pas 20 % de sa Valeur Liquidative.</u> En outre, le Compartiment peut parfois obtenir une exposition indirecte au prix des matières premières par le biais d'investissements dans des exchange traded notes et autres titres de créance cotés ou négociés sur des marchés réglementés (qui ne comportent aucun instrument dérivé). Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment atteindra un niveau de risque défensif, surtout durant les périodes de volatilité exceptionnellement forte ou faible sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. En général, le Compartiment cherchera à se positionner de manière à ce que le risque du Compartiment, tel que mesuré par la volatilité annualisée sur une période de 5 ans, rentre dans une fourchette de 2 % à 5 % ; cependant, le profil de risque du Compartiment peut, de temps à autre, sortir de la fourchette établie.</p> <p>Politique ESG</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres (en dehors des FM) dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG.</p> <p>Le Compartiment cherche à investir au moins 80 % de ses actifs dans des OPC qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers) et, dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR <u>et en particulier aux exigences stipulées dans les articles 8 et 9 de ce Règlement.</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>L'objectif climatique du Compartiment est de réduire de 30 % l'intensité de ses émissions de carbone par rapport à l'Indice MSCI ACWI Index et à l'Indice Bloomberg Multiverse Index (l'« Indice »). Le Compartiment souhaite continuellement réduire l'intensité de ses émissions de carbone.</p> <p>La notation <u>Le score ESG</u> moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la notation <u>au score ESG</u> de l'indice <u>Indice</u>.</p> <p>Devise de Référence Euro (EUR)</p> <p>Type de Compartiment Fonds de Fonds</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs peuvent utiliser l'Indice pour mesurer la performance du Compartiment par rapport aux engagements pertinents énoncés dans la Politique ESG. <u>Dès lors que le Compartiment est libre d'ajuster son exposition dans le temps afin de chercher à atteindre ses objectifs d'investissement, son allocation d'actifs et, partant, les pondérations des indices représentatifs des classes d'actifs au sein de l'univers investissable pourront évoluer dans le temps. Le score ESG de l'univers investissable et l'intensité carbone seront calculés sur base des scores ESG et de l'intensité carbone des indices de classes d'actifs pertinents, pondérés pour refléter l'exposition aux classes d'actifs du Compartiment. Il peut être fait référence à ces scores et à cette intensité carbone au titre de classes d'actifs</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>individuelles ou d'une allocation dans des supports marketing. Les actionnaires peuvent contacter le Gestionnaire Financier par délégation pour obtenir des détails sur les indices utilisés et leurs pondérations.</u></p> <p>Évaluation et négociation</p> <p>Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Defensive peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
BlackRock Managed Index Portfolios – Moderate	LU1901862026 LU1901862299 LU2075911573 LU1241525002 LU1694209989 LU1298143493 LU1911702535 LU1304596684	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Moderate vise à générer un rendement global, à savoir une combinaison de croissance du capital et de revenu, correspondant à un niveau de risque modéré, conformément à un investissement selon les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment investira conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1273675311	<p>L'exposition à ces catégories d'actifs se fera par le biais d'investissements dans des parts d'organismes de placement collectif, y compris mais de façon non limitative des ETF et autres Fonds indiciels gérés par une affiliée du BlackRock Group et, de temps à autre, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Il est prévu que <u>L'exposition directe et indirecte aux actions du</u> Compartiment <u>variera au fil du temps mais ne dépassera pas 70 % de sa Valeur Liquidative, mais cette exposition pourra varier au fil du temps.</u> L'exposition directe et indirecte du Compartiment aux titres à revenu fixe non-investment grade ne dépassera pas 20 % de sa Valeur Liquidative. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte aux matières premières dures (et non aux matières premières molles) par le biais d'investissements dans des organismes de placement collectif (y compris des exchange traded funds), et des instruments dérivés sur indices de matières premières. En outre, le Compartiment peut parfois obtenir une exposition indirecte au prix des matières premières par le biais d'investissements dans des exchange traded notes et autres titres de créance cotés ou négociés sur des marchés réglementés (qui ne comportent aucun instrument dérivé). Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment atteindra un niveau de risque modéré, surtout durant les périodes de volatilité exceptionnellement forte ou faible sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. En général, le Compartiment cherchera à se positionner de manière à ce que le risque du Compartiment, tel que mesuré par la volatilité annualisée sur une période de 5 ans, rentre dans une fourchette de 5 % à 10 % ; cependant, le profil de risque du Compartiment peut, de temps à autre, sortir de la fourchette établie.</p>
	LU1811363750	
	LU1191062907	
	LU1191063202	
	LU1191063384	
	LU1191063038	
	LU1191063111	
	LU1282798062	
	LU1817852509	
	LU2490919011	
	LU1733248048	
	LU2242191489	
	LU1919855913	
	LU1241524708	

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Politique ESG</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres (en dehors des FM) dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG.</p> <p>Le Compartiment cherche à investir au moins 80 % de ses actifs dans des OPC qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers) et, dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR <u>et en particulier aux exigences stipulées dans les articles 8 et 9 de ce Règlement.</u></p> <p>L'objectif climatique du Compartiment est de réduire de 30 % l'intensité de ses émissions de carbone par rapport à l'Indice MSCI ACWI Index et à l'Indice Bloomberg Multiverse Index (l'« Indice »). Le Compartiment cherche à réduire graduellement son intensité carbone.</p> <p>La notation <u>Le score ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la notation</u> au score ESG de l'indice <u>Indice.</u></p> <p>Devise de Référence Euro (EUR)</p> <p>Type de Compartiment Fonds de Fonds</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Utilisation d'un indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs peuvent utiliser l'Indice pour mesurer la performance du Compartiment par rapport aux engagements pertinents énoncés dans la Politique ESG. <u>Dès lors que le Compartiment est libre d'ajuster son exposition dans le temps afin de chercher à atteindre ses objectifs d'investissement, son allocation d'actifs et, partant, les pondérations des indices représentatifs des classes d'actifs au sein de l'univers investissable pourront évoluer dans le temps. Le score ESG de l'univers investissable et l'intensité carbone seront calculés sur base des scores ESG et de l'intensité carbone des indices de classes d'actifs pertinents, pondérés pour refléter l'exposition aux classes d'actifs du Compartiment. Il peut être fait référence à ces scores et à cette intensité carbone au titre de classes d'actifs individuelles ou d'une allocation dans des supports marketing. Les actionnaires peuvent contacter le Gestionnaire Financier par délégation pour obtenir des détails sur les indices utilisés et leurs pondérations.</u></p> <p>Évaluation et négociation</p> <p>Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Moderate peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».
BlackRock Managed Index Portfolios – Growth	LU2075911227 LU1241525184 LU2490918716 LU1298145357 LU1911703426 LU1304596841 LU1273675402 LU1811363834 LU1191063467 LU1191063897 LU1191063970 LU1191063541 LU1191063624 LU1282798732	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Growth vise à générer un rendement total, à savoir une combinaison de croissance du capital et de revenu, correspondant à un niveau de risque relativement élevé, conformément à un investissement selon les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment investira conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p> <p>L'exposition à ces catégories d'actifs se fera par le biais d'investissements dans des parts d'organismes de placement collectif, y compris mais de façon non limitative des ETF et autres Fonds indiciels gérés par une affiliée du BlackRock Group et, de temps à autre, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Il est prévu que <u>L'exposition directe et indirecte aux actions du</u> Compartiment <u>variera au fil du temps mais ne dépassera pas 90 % de sa Valeur Liquidative, mais cette exposition pourra varier au fil du temps.</u> L'exposition directe et indirecte du Compartiment aux titres à revenu fixe non-investment grade ne dépassera pas 20 % de sa Valeur Liquidative. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte aux</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1817852418 LU2490919102 LU1733248121 LU2242191307 LU2485535293	<p>matières premières dures (et non aux matières premières molles) par le biais d'investissements dans des organismes de placement collectif (y compris des exchange traded funds), et des instruments dérivés sur indices de matières premières. En outre, le Compartiment peut parfois obtenir une exposition indirecte au prix des matières premières par le biais d'investissements dans des exchange traded notes et autres titres de créance cotés ou négociés sur des marchés réglementés (qui ne comportent aucun instrument dérivé). Le risque de change est géré de manière flexible.</p>
	LU1241524880	<p>Rien ne peut garantir que le Compartiment atteindra un niveau de risque relativement élevé, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. En général, le Compartiment cherchera à se positionner de manière à ce que le risque du Compartiment, tel que mesuré par la volatilité annualisée sur une période de 5 ans, rentre dans une fourchette de 10 % à 15 % ; cependant, le profil de risque du Compartiment peut, de temps à autre, sortir de la fourchette établie.</p> <p>Politique ESG</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres (en dehors des FM) dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG.</p> <p>Le Compartiment cherche à investir au moins 80 % de ses actifs dans des OPC qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>données ESG tiers) et, dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR <u>et en particulier aux exigences stipulées dans les articles 8 et 9 de ce Règlement.</u></p> <p>L'objectif climatique du Compartiment est de réduire de 30 % l'intensité de ses émissions de carbone par rapport à l'Indice MSCI ACWI Index et à l'Indice Bloomberg Multiverse Index (l'« Indice »). Le Compartiment cherche à réduire graduellement son intensité carbone.</p> <p>La notation <u>Le score</u> ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la notation <u>au score</u> ESG de l'indice <u>Indice</u>.</p> <p>Devise de Référence Euro (EUR)</p> <p>Type de Compartiment Fonds de Fonds</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs peuvent utiliser l'Indice pour mesurer la performance du Compartiment par rapport aux engagements pertinents énoncés dans la Politique ESG. <u>Dès lors que le Compartiment est libre d'ajuster son exposition dans le temps afin de chercher à atteindre ses objectifs d'investissement, son allocation d'actifs et, partant, les pondérations des indices représentatifs des classes d'actifs au sein de l'univers investissable pourront évoluer dans le temps. Le score ESG de l'univers investissable et l'intensité carbone seront calculés sur base des scores ESG et de</u></p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p><u>l'intensité carbone des indices de classes d'actifs pertinents, pondérés pour refléter l'exposition aux classes d'actifs du Compartiment. Il peut être fait référence à ces scores et à cette intensité carbone au titre de classes d'actifs individuelles ou d'une allocation dans des supports marketing. Les actionnaires peuvent contacter le Gestionnaire Financier par délégation pour obtenir des détails sur les indices utilisés et leurs pondérations.</u></p> <p>Évaluation et négociation</p> <p>Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Growth peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p>
BlackRock Managed Index Portfolios – Conservative	LU2242191216 LU1911701560 LU2490918989 LU1733247073 LU1733247156 LU1733247230	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Conservative vise à générer un rendement total, à savoir une combinaison de croissance du capital et de revenu, correspondant à un niveau de risque conservateur, conformément à un investissement selon les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
	LU1733247313	fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment investira conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.
	LU1733247404	
	LU1733247586	L'exposition à ces catégories d'actifs se fera par le biais d'investissements dans des parts d'organismes de placement collectif, y compris mais de façon non limitative des ETF et autres Fonds indiciels gérés par une affiliée du BlackRock Group et, de temps à autre, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités. Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Il est prévu que
	LU1733247669	
	LU2485534999	L'exposition directe et indirecte aux actions du Compartiment <u>variera au fil du temps mais ne dépassera pas 50 % de sa Valeur Liquidative, mais cette exposition pourra varier au fil du temps.</u> L'exposition directe et indirecte du Compartiment aux titres à revenu fixe non-investment grade ne dépassera pas 20 % de sa Valeur Liquidative. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte aux matières premières dures (et non aux matières premières molles) par le biais d'investissements dans des organismes de placement collectif (y compris des exchange traded funds), et des instruments dérivés sur indices de matières premières. En outre, le Compartiment peut parfois obtenir une exposition indirecte au prix des matières premières par le biais d'investissements dans des exchange traded notes et autres titres de créance cotés ou négociés sur des marchés réglementés (qui ne comportent aucun instrument dérivé). Le risque de change est géré de manière flexible.
	LU1733247743	
	LU2075911144	<p>Rien ne peut garantir que le Compartiment atteindra un niveau de risque conservateur, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. En général, le Compartiment cherchera à se positionner de manière à ce que le risque du Compartiment, tel que mesuré par la</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>volatilité annualisée sur une période de 5 ans, rentre dans une fourchette de 5 % à 8 %. Cependant, le profil de risque du Compartiment peut, de temps à autre, sortir de la fourchette établie.</p> <p>Politique ESG</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres (en dehors des FM) dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG.</p> <p>Le Compartiment cherche à investir au moins 80 % de ses actifs dans des OPC qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers) et, dans les deux cas, sont des OPC dont le statut est conforme au Règlement SFDR <u>et en particulier aux exigences stipulées dans les articles 8 et 9 de ce Règlement.</u></p> <p>L'objectif climatique du Compartiment est de réduire de 30 % l'intensité de ses émissions de carbone par rapport à l'Indice MSCI ACWI Index et à l'Indice Bloomberg Multiverse Index (l'« Indice »). Le Compartiment cherche à réduire graduellement son intensité carbone.</p> <p>La notation <u>Le score ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la notation au score ESG de l'indice</u> <u>Indice.</u></p> <p>Devise de Référence Euro (EUR)</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		<p>Type de Compartiment Fonds de Fonds</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs peuvent utiliser l'Indice pour mesurer la performance du Compartiment par rapport aux engagements pertinents énoncés dans la Politique ESG. <u>Dès lors que le Compartiment est libre d'ajuster son exposition dans le temps afin de chercher à atteindre ses objectifs d'investissement, son allocation d'actifs et, partant, les pondérations des indices représentatifs des classes d'actifs au sein de l'univers investissable pourront évoluer dans le temps. Le score ESG de l'univers investissable et l'intensité carbone seront calculés sur base des scores ESG et de l'intensité carbone des indices de classes d'actifs pertinents, pondérés pour refléter l'exposition aux classes d'actifs du Compartiment. Il peut être fait référence à ces scores et à cette intensité carbone au titre de classes d'actifs individuelles ou d'une allocation dans des supports marketing. Les actionnaires peuvent contacter le Gestionnaire Financier par délégation pour obtenir des détails sur les indices utilisés et leurs pondérations.</u></p> <p>Évaluation et négociation Les négociations des actions du Compartiment BlackRock Managed Index Portfolios – Conservative peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par</p>

Compartiment	ISIN	Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement
		l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».